



CSA-SA du mardi 23 mai 2023

Ce CSA-SA était présidé par Mme BELLET-LEMOINE, Secrétaire Générale de l'académie d'Amiens, accompagnée de M. HAYE, Secrétaire Général de l'académie adjoint DRH, Mme GOSSET, Secrétaire Générale de l'académie adjointe, M. BOUVET, Secrétaire Général de la DSDEN de l'Aisne et Mme SCHUMAN, Secrétaire Générale de la DSDEN de l'Oise.

Étaient également présentes Mme LEROY, cheffe de la DPAE, Mme PLUQUET, adjointe à la cheffe de la DPAE, Mme CARON, cheffe du bureau DPAE1, Mme Charlotte CAGNON, chargée de mission Transformation RH et Mme HERMAN, Service de Région Académique de la Politique Immobilière.

Siégeaient au titre de l'UNSA toutes deux en visioconférence :

- Madame Romy CANVOT
- Madame Marie-Andrée CATAN

L'ordre du jour de ce CSA-SA portait sur la réorganisation de la DPAE. Cependant, Mme BELLET-LEMOINE nous a informées qu'une communication relative à la gestion des ressources humaines des AESH sera faite par Madame CAGNON.

1- Réorganisation de la DPAE

Après une rapide introduction de M. HAYE présentant le contexte de cette réorganisation sur les points suivants :

- l'adaptation des personnels
- l'organisation des nouvelles missions
- l'implantation de nouveaux outils notamment RenoïRH
- l'amélioration de la gestion des personnels

Mme LEROY porte à notre connaissance que la nouvelle organisation sera mise en œuvre dès que possible et au plus tard à la rentrée 2023.

Par ailleurs, Mme LEROY a fait un bref rappel du contexte de la DPAE.

En effet, la DPAE a connu des difficultés depuis le passage de 3 à 2 bureaux en 2019. C'est donc en tout état de cause que la réflexion sur cette réorganisation a été menée avant l'introduction de RenoïRH, notamment en raison de l'accumulation de missions

nouvelles telles que la gestion des apprentis, des services civiques ainsi que des dérogations à l'obligation de loger.

Répartition des bureaux/services de la DPAE:

DPAE1

Ce bureau aura la charge des personnels administratifs ainsi qu'une mission transverse liée à la gestion des remplacements de toutes les filières ATLS.

Ce service sera géré par Mme CARON, actuelle cheffe du bureau, et doté de 8 gestionnaires :

- 5 en charge de la gestion des titulaires ;
- 3 en charge de la gestion des contractuels.

L'enjeu identifié étant : un meilleur accompagnement des personnels se traduisant par la requalification, le tutorat, l'adaptation à l'emploi, la formation, la préparation aux concours en lien avec l'EAFC, le détachement, la valorisation des contractuels.

Également, il a été porté à notre connaissance que la gestion du recrutement se fera en lien avec Mme TABEL, chargée de mission RH sur le sujet.

DPAE2

Ce bureau aura la charge des personnels d'encadrement tel que les Personnels de direction et d'inspection ainsi qu'une mission transverse liée à RenoIRH

Ce service sera géré par Mme PLUQUET, adjointe à la cheffe de division, et doté de 3 gestionnaires.

DPAE3

Ce nouveau bureau aura la charge des personnels médicaux-sociaux et des ITRF.

Le recrutement du chef de service est en cours ; il sera doté de 4 gestionnaires :

- 3 en charges des personnels titulaires ;
- 1 en charge d'une mission transverse "Expertise RenoIRH" pour l'ensemble des bureaux.

Le chef du bureau aura également une mission transverse sur le recrutement.

2- Questions diverses

_ SABN et annonces gouvernementales

L'interrogation a porté sur quelles seront les conséquences des annonces d'automatisation des demandes de bourses nationales pour les personnels du SABN implanté à la DSDEN de l'Aisne.

Mme BELLET-LEMOINE a répondu qu'elle n'est pas en capacité de nous renseigner faute d'éléments transmis par le niveau ministériel.

Il a été demandé qu'une communication soit faite le plus en amont possible auprès des agents concernés pour leur permettre le cas échéant de se projeter vers d'autres missions.

_ Fonctionnement des SDJES pendant l'été 2023

Faisant suite à l'état des lieux effectué par M. DAUMIN, SG de la région académique, il a été remonté les difficultés rencontrées durant l'été 2022 par les services Jeunesse et Sports.

De ce constat a été évoquée la nécessité d'assurer une permanence sur certaines missions telles que les systèmes d'informations et de communications, les affaires financières et juridiques durant la période estivale.

En réponse à cette problématique, Mme BELLET-LEMOINE a répondu que les systèmes d'information relèvent de la région académique et qu'elle n'a pas eu connaissance d'une organisation spécifique à mettre en œuvre pour les services académiques.

_ Congés d'été

En dépit d'une information délivrée courant janvier 2023 des dates de fermeture des services académiques et départementaux force est de constater que les plannings de congés des agents sont ou seront validés que courant mai ou juin 2023. Dans l'intérêt des agents, il a été demandé d'anticiper la préparation des plannings en transmettant ces consignes aux chefs de services.

_ Déménagement en 2024 des services de la DSDEN 80 et Jeunesse et Sports

Une demande de confirmation a été adressée à Mme BELLET-LEMOINE concernant le maintien des volumes de carte de stationnement "Amiens 2" et de la possibilité pour les agents devant intégrer la cité administrative de pouvoir continuer à en bénéficier. Mme BELLET-LEMOINE confirme ces deux demandes.

Également, Mme HERMAN nous fait part du fait qu'une négociation globale avec Amiens Métropole pour l'ensemble des administrations entrantes pour un volume d'environ 200 places est en cours.

Concernant les opérations de déménagement, la confirmation du recours à un prestataire spécialisé au regard de l'ampleur des opérations a été soulevé. Mme HERMAN a précisé qu'un devis est en phase d'analyse pour déménager.

Mise en place du décompte électronique du temps de travail à la DSDEN de l'Oise par le biais du logiciel horoquartz.

Force est de constater que l'engagement pris à l'automne 2021 par la DSDEN de l'Oise d'entrer dans le dispositif en septembre 2022 n'a pas été tenu.

Puis, en octobre 2022, Mme SCHUMAN a réitéré son engagement d'entrée dans le dispositif.

A ce jour, Mme SCHUMAN indique que l'étude du projet est toujours en cours.

3- Communication sur l'école inclusive

Faisant suite aux annonces institutionnelles évoquant la mise en CDI des AESH dès 3 ans et l'implantation de 3,5 ETP dédié à leur gestion, Mme BELLET-LEMOINE souhaite nous informer des évolutions à venir quant à l'organisation de l'école inclusive.

Pour ce faire, Mme CAGNON a été missionnée pour établir un état des lieux dans notre académie : PIAL, SEI, Lycées mutualisateurs, contrat "Titre 2", contrat "Hors titre 2".

Actuellement, 1500 AESH sont rémunérés par les DSDEN et 2400 par les lycées mutualisateurs.

Le constat met en évidence un manque de lisibilité et d'harmonisation des pratiques préjudiciables en premier lieu aux AESH. De même, les modes de gestion et d'outils internes à chaque département ne facilitent pas la lisibilité pour l'ensemble des services académiques.

Il a été annoncé que dès décembre 2023, 800 AESH en CDI seront gérés par le nouveau service académique de l'école inclusive (SAEI) qui sera mis en place en septembre 2023 grâce aux 3,5 ETP. L'objectif pour 2025 est une reprise intégrale de la gestion par ce service académique ; avec d'une part la volonté de sortir les AESH de la précarité en élaborant des contrats de 35h et avec l'ambition d'autre part de mettre en place un système de remplacement en cas d'absentéisme.

Dans ce cadre, deux niveaux seront mis en œuvre :

- les SEI : orientés vers le conseil pédagogique aux AESH et l'accompagnement des élèves et des familles ;
- le SAEI : orienté vers la gestion administrative des AESH.